

## STAGES SPORTIFS

## Inscriptions du 10-02 au 16-02 inclus

Les champs du formulaire sont A COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT  
sauf celui concernant le régime alimentaire qui est facultatif.

**Enfant**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Année de Naissance : \_\_\_\_\_

☎ Parent 1 : \_\_\_\_\_ ☎ Parent 2 : \_\_\_\_\_ ☎ Autre : \_\_\_\_\_

**CERTIFICAT MÉDICAL de non contre-indication à la pratique du sport à fournir obligatoirement**

ENFANTS SCOLARISÉS EN CP-CE1-CE2  
STAGE DU LUNDI 7 FÉVRIER AU VENDREDI 11 FÉVRIER (5 jours)

ENFANTS SCOLARISÉS EN CM1-CM2  
STAGE DU LUNDI 14 FÉVRIER AU VENDREDI 18 FÉVRIER (5 jours)

**Autorisations à la publication ou à la diffusion :****1- De photographies sur lesquelles est susceptible de figurer mon enfant sur :**

Lou Vivournet, le magazine d'informations de la ville de Gignac-la-Nerthe  OUI  NON

Le P'tit Vivournet, le magazine des enfants de la commune  OUI  NON

**2- De photographies ou d'images vidéo sur lesquelles est susceptible de figurer mon enfant :**

Le site internet  OUI  NON

Page Facebook de la ville  OUI  NON

Instagram de la ville  OUI  NON

## Observations particulières

Mon enfant fréquente une école publique de la commune  OUI  NON

En cas d'accident, j'autorise les responsables des animations sportives à prendre les dispositions nécessaires (pompiers, médecin) afin de prodiguer les premiers soins.  OUI  NON

J'autorise les services municipaux à transporter mon enfant dans les véhicules municipaux (*sous réserve du protocole sanitaire*)  OUI  NON

J'autorise mon enfant à rentrer seul du lieu de l'activité  OUI  NON

Je soussigné(e), Madame, Monsieur \_\_\_\_\_ responsable légal de l'enfant, certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident pour la pratique des activités proposées.

Nom de l'assurance : \_\_\_\_\_

**Le Régime Alimentaire de mon enfant**  standard  sans viande  sans porc

Mon enfant a une allergie alimentaire et bénéficie donc d'un PAI, je dois fournir son panier repas dans le respect du protocole sanitaire.

En raison de trop d'abus une seule modification pourra être prise en compte.

En cas d'impossibilité de réalisation du service (directives de l'état suite à la COVID-19) la prestation sera soit remboursée sous forme d'avoir à déduire des prochaines facturations émises par le service, soit le paiement sera restitué si non encaissé (chèque).

Paiement possible par chèque, Chèques Vacances, espèce ou CB directement sur le portail citoyen.

Fait à Gignac-la-Nerthe, le \_\_\_\_\_ 2022

**Signature du demandeur ou du tuteur légal**

NOM ET PRÉNOM